



**Extrait du rapport de gestion 2023 du SDOL**

## **AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES**

### **GOVERNANCE DU PALM**

L'entité SDOL participe à la conduite partenariale du PALM et y représente les Communes de l'Ouest lausannois. Dans ce cadre, les délégué-e-s de SDOL ont assisté à trois séances du Comité de pilotage du PALM (C. Wyssa, syndique de Bussigny et présidente de SDOL jusqu'à fin mai, puis L. Bovay, syndic de Crissier et président de SDOL dès début juin, ainsi que J.-F. Clément, syndic de Renens et vice-président de SDOL) et à trois séances de la Direction technique du PALM (B. Biéler, directeur de SDOL).

Les principaux sujets traités au sein de ces organes, avec incidence sur l'Ouest lausannois, ont été les suivants :

- l'aboutissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- l'élaboration du Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (à soumettre à la Confédération en mars 2025) ;
- l'état de la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016 ;
- le système de suivi (monitoring) des mesures d'urbanisation et d'infrastructures ;
- l'appel à projets pour le remplacement de mesures abandonnées.

### **STRATEGIE REGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES (SRGZA)**

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les quinze prochaines années. Pour les Communes de l'Ouest lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. Ainsi, une SRGZA est-elle en cours. Cette démarche est pilotée par la Direction technique du PALM, dont le Bureau SDOL est membre, et implique les représentant-e-s politiques et techniques des vingt-six Communes de l'agglomération.

La SRGZA répondra notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement, ainsi que de la vocation des principaux parcs d'activités. L'Ouest lausannois est particulièrement concerné par cette démarche puisque le district accueille 50% de toutes les zones d'activités de l'agglomération.

En 2022, des arbitrages ont dû être menés concernant la reconversion de certaines zones d'activités. Le rapport final de la SRGZA a été rédigé, puis soumis pour relecture au niveau technique à toutes les Communes de l'agglomération. Il a été soumis début 2023 aux vingt-six Municipalités pour validation, puis envoyé aux services cantonaux concernés pour une validation sous la forme d'un examen préalable. Leur avis est attendu pour début 2024.

La SRGZA servira ensuite de cadre pour l'élaboration de plans d'affectation communaux ou cantonaux sur les différents sites d'activités et sera suivie par la mise en place d'organes de gestion pour les sites stratégiques d'activités cantonaux (SSDA). Il s'agit, pour l'Ouest lausannois, de : SSDA Vallaire à Ecublens, SSDA Bussigny-Ecublens et SSDA Arc-en-Ciel sur Bussigny et Crissier.

### **PROJET D'AGGLOMERATION 2025 (PA5)**

Les partenaires du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) se préparent à soumettre un projet en 2025. Après évaluation, la Confédération pourrait ainsi accepter de participer au financement d'une nouvelle série de mesures infrastructurelles, comme elle l'a fait en 2007, 2012 et 2016. Rien que sur le territoire de l'Ouest lausannois, la contribution de la Confédération se monte à près de 163 millions de francs pour ces trois générations de projets (tramway, bus à haut niveau de service, aménagements cyclables, franchissements, aménagements pour les bus, requalifications routières, etc.).

L'équipe de projet, à laquelle participe le Bureau SDOL, s'est réunie seize fois en 2023 pour l'élaboration du Projet d'agglomération 2025. En parallèle de cette coordination générale et en étroite collaboration avec les services cantonaux, le Bureau SDOL participe plus particulièrement à l'élaboration du volet mobilité.

Le Bureau SDOL a également coordonné l'appel auprès des porteurs de projet (Communes, services de l'État, transporteurs) pour les mesures à inscrire dans le PA5. Des séances bilatérales se sont tenues en 2023 afin d'accompagner les Communes dans la rédaction des fiches de mesures. Ces réunions se poursuivront en 2024.

Le PA5 doit être rendu à la Confédération en mars 2025. Auparavant, il aura fait l'objet d'une consultation publique en novembre 2024 puis aura été validé par les vingt-six Municipalités et le Conseil d'État.

### **GS MOBILITE DOUCE**

Le Bureau SDOL est intégré au Groupe mobilité douce du PALM. Ce groupe s'est réuni à cinq reprises en 2023, notamment pour suivre et accompagner l'élaboration de la stratégie de mobilité active dans le cadre de la prochaine génération du projet d'agglomération (PA5).

### **MESURES INFRASTRUCTURELLES DES PALM 2007, 2012 ET 2016**

Le Bureau SDOL soutient les Communes dans la rédaction des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles. Le tableau de bord, regroupant l'ensemble des mesures des PALM 2007, 2012 et 2016, avec les informations sur leur avancement, a été actualisé au 31 décembre 2023.

### **CONCEPT LOGISTIQUE POUR L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE**

Le Bureau SDOL accompagne l'étude initiée par le Canton de Vaud visant à améliorer la prise en compte du transport de marchandises dans les politiques publiques. À ce titre, le Bureau SDOL participe aux séances techniques et décisionnelles. Une séance de restitution de l'étude s'est tenue fin 2023 avec les Communes concernées par la planification d'un éventuel hub logistique.

### **AGGLOMERATIONS VAUDOISES**

Depuis 2017, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) met régulièrement sur pied des rencontres avec l'ensemble des acteur-trice-s des agglomérations vaudoises. Ces rencontres prennent la forme d'informations, de discussions ou d'ateliers participatifs. Une rencontre de ce type a eu lieu au cours de l'année 2023.